

## Penncozeb DG RAINCOAT

Date d'émission 09-déc.-2016

Date de révision 09-déc.-2016

Numéro de révision: 1

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Code produit FBX02  
Nom du produit Penncozeb DG RAINCOAT  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide  
Secteurs d'utilisation Applications agricoles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com  
fds.cerexagri@uniphos.com

Adresse e-mail

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59 Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Santé humaine

Sensibilisation cutanée                      Catégorie 1 - H317  
Toxicité pour la reproduction              Catégorie 2 - H361d

##### Environnement

Toxicité aquatique aiguë                      Catégorie 1 - H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P391 - Recueillir le produit répandu

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Mancozeb	-	8018-01-7	70 - 80	-	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau  
Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs  
Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger spécial** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants  
Sulfure de carbone  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Sulfure d'hydrogène

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome  
Utiliser un équipement de protection individuelle  
Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
Éviter la formation de poussières  
Utiliser un équipement de protection individuelle  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Manipulation**

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
Se décompose en présence d'acides forts

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Mancozeb			5 mg/m <sup>3</sup>		

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux .  
 Protection de la peau .  
 Protection des mains .  
 Protection respiratoire .

**Autres équipements de protection** Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
- Combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial EN 170 (protection des yeux) ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pendant l'application

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

\*Si application avec tracteur sans cabine:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial norme EN 170 (protection des yeux) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

\*Si application avec tracteur avec cabine:

- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial norme EN 170 (protection des yeux) ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur une parcelle traitée : porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65 %/ coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Jaune-grisâtre	
<b>État physique</b>	solide microgranulés libre circulant	
<b>Odeur</b>	Boisée	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	6.5-7.5	CIPAC MT 75 (1% aq)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	Se décompose sans fondre
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
<b>pression de vapeur</b>	$<5.6 \times 10^{-7}$ hPa (25 °C)	
<b>Masse volumique apparente</b>	0.65 kg/l	Avant tassement / Après tassement 0.62 kg/l / 0.68 kg/l
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersible	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Pratiquement insoluble	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	156 °C	CE A.16
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable	

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

**Teneur en COV** Aucune information disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts  
Tenir hors de portée des enfants  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition  
Éviter la formation de poussières

### 10.5 Matières incompatibles

alcalin  
Acides forts  
Agents comburants forts  
Sels d'ammonium quaternaire  
Agents séquestrants

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Sulfure de carbone  
Sulfure d'hydrogène  
thiourée éthylène



## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation	.
Contact oculaire	.
Contact avec la peau	.
Ingestion	.

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	4.8 mg/L (4 h) (rat)

#### Toxicité chronique

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau.

**Domage/irritation de l'œil** Pas d'irritation oculaire.

**Sensibilisation** En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Effets cancérogènes** N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales

**Effets mutagènes** NOAEL = 60 mg/kg

**Effets sur la reproduction** NOAEL = 150 mg/kg

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.18 mg/l  
 CL50/48h/daphnie = 0.47 mg/l  
 CL50/poisson/96 h = 0.2 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Mancozeb	1.38

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Mancozeb	Group III Chemical	

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

**No de déchet suivant le CED** 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**AUTRES INFORMATIONS** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. Informations relatives au transport****ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a ( Mancozèbe )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(E)

**IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Mancozeb )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Polluant marin
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 966, 967, 969

**IATA/ICAO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Mancozeb )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A179, A197

**15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE Rubrique 4510

Homologation n° : 8700525

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

**Légende**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. Autres informations****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Date de révision** 09-déc.-2016**Remarque sur la révision** Sans objet**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**